

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col 4 x col 2) 2023	Taux votes 2023	Produits attendus (col 4 x col 6) 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	554 884	23.87	93.61	593 700	141 716	23,87	141 716
Taxe foncière non bâties (TFNB)	23 410	36.05	129.64	24 900	8 976	36,05	8 976
Taxe d'habitation (TH)	32 264	10.97	46.48	34 555	3 791	10,97	3 791
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	154 483	154 483		154 483
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col 4 x col 2 x col 3) 2023	Taux de majoration vote 2023	Produit attendu (col 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

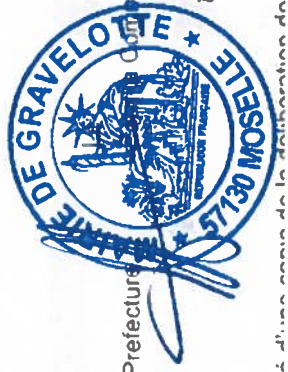
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col 2 x col 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	23,87		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9	36,05		
Taxe d'habitation (TH)		10,97		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			
	154 483			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0	0	1 723	0	12 698	31 329		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	A METZ Le 10 MARS 2023 Pour la Direction des Finances publiques ETIENNE EFFA DIRECTEUR DEP DES FINANCES PUBLIQUES	Le Pour la Préfecture de la Communauté de Metz Nicolas Léonard
154 483	45 750	20 183		



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, OPPV, Mayotte
- c. Exonérations de longue durée (logem sociaux)
- d. Locaux industriels

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Dotation pour Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- 172 a Par le conseil municipal
- 0 b Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- 172 a Par le conseil municipal
- 352 b Par la loi (terres agricoles)
- 1 027 c Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

- a Par le conseil municipal
- b Par la loi

3. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

- a Hors resid principales et log vacants
- b Logements vacants soumis a la THLV

3. PRODUITS DES IFR

- a Eoliennes et hydroliennes
- b Centrales élecnriques
- c Centrales photovoltaïques
- d Centrales hydrauliques
- e Centrales géothermiques
- f Transformateurs electriques
- g Stations radioelectriques
- h Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

- a Fraction de TVA nationale (%)
- b TVA prévisionnelle
- c Coefficient correcteur

1.220519

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux a ne pas dépasser pour 2023 (col 13 - col 14)	
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	de 2022 14	de 2022 14	de 2023 13	de 2022 14
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	31,72	95,70	2,09000	2,09000	2,09000	93,61	93,61
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	54,82	137,05	7,41000	7,41000	7,41000	129,64	129,64
Taxe d'habitation (TH)	22,98	22,97	57,45	10,97000	10,97000	10,97000	46,48	46,48
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

- a la diminution sans lien a été appliquée
- b les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :

- a National
 - b Communal
- Taux maximum :
- a Taux communal majoré à ne pas dépasser
 - b Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2022 par la commune d'agglomération. La communauté urbaine ou les communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique